

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

Quatrieme Jour Complémentaire.

(Ere Vulgaire)

Mardi 20 Septembre 1796.

Retr e d'une escadre espagnole dans le port de Cadix. — Embargo mis en Espagne sur tous les b timents anglais. — Avantages remport s par les Franais sur les Anglais   Saint-Domingue. — Incendie de plusieurs villages des environs de Mayence, dont les habitans avoient tir  sur les Franais. — Position de l'arm e de Sambre et Meuse. — Renforts consid rables envoy s   cette arm e. — Victoire remport e par l'arm e d'Italie. — Prise de quatre mille prisonniers, de dix pi ces de canons, quinze caissons et huit drapeaux.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois,
16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre de Wilhelmsbad, du 9 septembre.

Les Autrichiens sont entr s le 7 au soir   Francfort. Le 8 apr s-midi le blocus de Mayence n' toit pas encore lev . L'arm e de Sambre & Meuse se rassemble entre la Lahn & le Mein; les renforts qui arrivent   cette arm e sont incalculables. Un corps consid rable d file le long de la Moselle, & un autre du Bas-Rhin, venant par la Hollande & les pays entre la Meuse & le Rhin. Le quartier-g n ral est   Andernach.

A N G L E T T E R R E.

De Londres, le 13 septembre.

L'amiraut  a reu hier des d p ches de Gibraltar, en date du 14 ao t. Elles apprennent qu'un expr s envoy  de Cadix au gouverneur de Gibraltar avoit annonc  la rentr e de la flotte espagnole dans ce port, apr s avoir accompagn  l'escadre franaise jusqu'  la hauteur du cap Saint-Vincent. On pr sume que les Franais vont  ux Indes-Occidentales, & qu'ils sont accompagn s de deux ou trois fr gates espagnoles.

Un paquebot vient d'arriver de la Corogne   Falmouth en cinq jours. Imm diatement avant son d part, il y avoit eu ordre de mettre un embargo sur tous les vaisseaux anglais dans les ports d'Espagne. On avoit m me lev  le paquet de lettres dont le paquebot  toit charg ; mais sur les remontrances qui ont  t  faites, on a rendu les lettres, & le b timent a eu la permission de partir.

Le chevalier Englestrome, envoy  de Suede en cette cour, est remplac  par M. Asp, qui vient d'arriver ici & qui a pass  par Paris.

L'escadre de sir J. B. Warren est rentr e   Falmouth apr s une croisi re dans laquelle elle a donn  chasse   l'*Andromaque*, fr gate franaise, qu'elle a forc e de s' chouer & qu'elle a ensuite br t e sur la c te.

L'amiraut  a reu l'avis officiel que les franais avoient eu plusieurs avantages   Saint-Domingue, o  ils ont repris le fort de *Bombarde*. Ils ont aussi repouss  nos postes avanc s de Saint-Marc. On craint   pr sent que ces succ s, joints aux ravages de la fi vre jaune, ne nous obligent d' vacuer enti rement cette isle.

Le duc de Clarence, l'un des fils du roi, sollicite vivement un commandement naval & l'on ne doute pas qu'il n'en ait un si la guerre avec l'Espagne a lieu, comme on ne peut plus en douter. Si elle se d clare, dit un de nos journalistes, nous n'aurons pas un seul vaisseau de guerre qui ne soit mont  des meilleurs marins. La certitude des riches prises que promettent le commerce & les possessions coloniales des espagnols est un app t auquel le matelot anglais n'a jamais r sist .

La tr sorerie a donn  ordre au directeur de la fabrication de monnaie, qui se fait   la tour de Londres, de remettre sur-le-champ au caissier de la banque toutes les guin es & demi-guin es qui ont  t  r cemment fabriqu es.

On travaille   mettre en  tat de service une centaine de canonni res qui seront  tablies sur nos c tes, sous la direction d'un habile & actif officier de marine, le capitaine Schank. Quoique le ministere affecte une grande s curit  sur les projets de d barquement dont on est menac  de la part des franais, les pr paratifs de tout genre qu'on fait pour repousser une invasion, prouvent qu'une entreprise de ce genre ne paro t ni sans probabilit , ni sans danger. On en peut juger par l'adresse suivante, pr sent e au roi par un corps de volontaires, mais  videmment provoqu e par le parti minist riel.

Tr s-gracieux Souverain,

« Nous, le corps ind pendant des volontaires royaux de Wakefield, p n tr s des sentimens d'une invariable fidelit    votre personne sacr e, & d'un ferme attachement   la constitution de ce pays, venons manifester notre indignation des menaces que nous font nos ennemis invit r s d'envahir ce royaume. Quoiquenous ne soyons par  t s

que pour la défense de cette ville & du voisinage seulement, nous prenons la liberté de vous offrir nos services, en cas d'invasion, pour toute autre partie du royaume où votre majesté pourra les requérir pour la défense de la patrie & le soutien de votre couronne & de votre dignité ».

Par ordre du corps.

JRW. NAYLOR, capitaine des grenadiers.

Wakefield, 8 septembre 1796.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 30 fructidor.

La confusion continue d'être très-grande sur les deux rives du Rhin; les différentes administrations de l'armée, dispersées par l'ennemi & par la peur, ont l'ordre de se rassembler à Andernach; la plupart des employés qui les composent commencent à y arriver; mais tout ce qui servoit aux travaux des bureaux & aux équipages a été totalement pillé par les hussards autrichiens. La retraite s'est faite avec tant de précipitation & de désordre, qu'une multitude de soldats de toutes les armes ont fui jusqu'à Cologne & Cobientz, où ils ont jeté l'alarme & la consternation. Le général Ernouf, chef de l'état-major de l'armée de Sambre & Meuse, a écrit à tous les commandans militaires des bords du Rhin, de faire arrêter tous les fuyards & de les renvoyer sous escorte à leurs corps respectifs. Enfin, la marche rétrograde de l'armée du général Jourdan, depuis les bords du Danube jusqu'à ceux du Rhin, a été une suite de désastres continus. Partout les Allemands ont signalé leur haine contre les Français: tous les militaires éloignés de leurs corps ont été massacrés inhumainement. Le général Marceau vient de faire incendier quelques villages dans les environs de Mayence, dont les habitans avoient pris les armes & tiré sur les républicains. Il est certain qu'à l'approche des Autrichiens un grand nombre de paysans armés des bords du Mein, ont demandé aux généraux ennemis de pouvoir faire le service avec les troupes contre les troupes républicaines. Il est alléant de voir que dans tous les endroits de l'Allemagne où les Français ont pénétré, ils se sont fait des ennemis irréconciliables des naturels du pays. Il est vrai qu'ils ont éprouvé bien des vexations de différens genres pendant le séjour des Français dans leur patrie. De toutes parts des torches incendiaires ont été allumées pour arrêter les excès des habitans des campagnes; mais ni leur ruine, ni l'apparence même de la mort, n'ont pu contenir ces hommes furieux.

Voici quel est en ce moment l'état des armées. Le général Jourdan a fait prendre une position très-respectable à son armée; elle s'étend depuis l'embouchure de la Lahn jusqu'à Friedberg. Un autre corps est posté en avant de cette rivière, & le quartier général a été établi à Neuwied. C'est dans cette position que l'on rallie les troupes & que l'on attend les renforts qui arrivent de tous les côtés, notamment de la Hollande; une partie de l'armée du Nord aura bientôt joint celle de Sambre & Meuse. Quant à l'armée autrichienne, depuis son entrée à Francfort, elle semble ne plus précipiter sa marche avec autant de rapidité. On croit que l'archiduc s'est porté avec une forte colonne sur les derrières de l'armée du général Moreau, dont la position deviendra critique dans un pays où elle peut être tournée & attaquée

sur les deux flancs & par derrière. Si l'on n'avoit confiance dans la sagesse autant que dans les talens du général Moreau, on pourroit craindre qu'elle ne fût forcée aussi de rétrograder jusqu'au Rhin.

L'archiduc Charles est entré à la tête des troupes dans Francfort; il y a été reçu par les habitans avec des témoignages de joie qui contrastent singulièrement avec l'accueil morne & froid que l'on avoit fait aux Français.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES.

Extrait d'une lettre de Nice, du 11 septembre.

Il passe ici beaucoup de troupes qui vont se joindre à l'armée de Buonaparte & prendre part à ses succès.

Voici quelques détails de notre correspondance en différentes villes d'Italie.

De Naples, le 23 août. — Tandis qu'on s'occupe toujours de préparatifs militaires, en espérant qu'on s'occupera aux préparatifs, on s'occupe d'une manière plus sérieuse & plus agréable, de musique & de spectacles. On vient de faire au grand théâtre de Saint Charles des changemens considérables pour lui donner une forme plus élégante encore & sur tout plus commode. On y a donné depuis un opéra nouveau, intitulé: *la fidélité dans les bois*, avec des ballets magnifiques; & ce spectacle a eu le plus brillant succès.

De Rome, le 28 août. — Aujourd'hui s'ouvrent les exercices spirituels, commandés par sa sainteté dans toutes les églises désignées, afin d'entretenir le zèle des fidèles dans ces tems calamiteux. Le peuple, comme les grands, va avec de grands serremens de cœur les dispositions qu'on fait pour dépouiller cette ancienne capitale du monde qui n'étoit plus que celle des beaux arts, des beaux numens qui faisoient sa fortune & sa gloire.

De Florence, le 29 août. — Notre petite cour oubliant les grands dégoûts qu'elle éprouve en ce moment, en faisant représenter sur le royal théâtre des *Résolus* l'opéra nouveau de *Pigmalion*, où nos officiers français vont admirer gratis la jolie musique *del signor Nicco*, par lement chantée par le *signor Pasqua* & la *signora Maranesi*.

De Verceil (en Piémont), le 4 septembre. — Il arrive dans cette ville une colonne d'infanterie française qui sera suivie de deux autres & de trois divisions de cavalerie, qui viennent de Lion & vont renforcer l'armée d'Italie.

ARMÉE D'ITALIE.

Extrait des dépêches du général en chef Buonaparte.

Au quartier-général de Cismone, le 21 fructidor, an 4.

La division du général Augereau s'est rendue, le 20, à Bergo du Valdi Sugana. Le 21, l'avant garde, commandée par le général Lanus, rencontra l'ennemi retiré dans le village de Primolan, la gauche appuyé à Brenta, la droite à des montagnes à pic; le village a bientôt emporté.

L'ennemi se rallie dans le petit fort de Covelo: après une résistance assez vive, il évacue le poste. Le 5^e régiment de dragons & le 10^e de chasseurs se mettent à la poursuite & atteignent la tête de la colonne, qui se trouve toute prisonnière.

Nous avons pris dix piéces de canon, quinze caissons

voit con- huit drapeaux & quatre mille prisonniers. Nous avons
du général passé la nuit à Cismone; nous traverserons demain les
rcée aussi gorges de la Brenta. Signé, BUONAPARTE.

Da quartier-général de Bassano, le 23 fructidor, an 4.

Une marche rapide & inattendue de 20 lieues en deux
jours a déconcerté l'ennemi. Wurmser vouloit nous couper
Français & il l'étoit lui-même.

Le 22, arrivés aux débouchés des gorges, nous ren-
contons l'ennemi; il étoit à peine sept heures du matin
I M E S. & le combat avoit commencé: les Autrichiens furent par-
tout mis en déroute. Nous marchâmes aussitôt sur Bas-
sano; Wurmser & son quartier-général y étoient encore;
mbre. ils n'ont eu que le tems de se sauver.

Nous sommes, en ce moment, à la poursuite d'une
division de huit mille hommes que Wurmser avoit fait
se joindre succès. marcher sur Vicence, & qui est le seul reste de cette
ce en dif. armée formidable qui menaçoit, il y a un mois, de nous
coupe tou. enlever l'Italie.

En six jours, nous avons livré deux batailles, quatre
qu'on s'e. combats, nous avons pris à l'ennemi 21 drapeaux, 16
manier. mille prisonniers, parmi lesquels plusieurs généraux; le
spectacle. reste a été tué, blessé ou éparpillé. Nous avons fait 45
Charles de lieues dans des gorges inexpugnables, & enlevé 70 pièces
forme pla. de canon avec caissons & attelages, & des magasins con-
y a dom. sidérables. Signé, BUONAPARTE.

Extrait d'une lettre du général en chef Buonaparte.

Montebello, le 24 fructidor, an 4.

Wurmser, avec 1500 hommes de cavalerie & 5000
dans trois. d'infanterie, & tout le quartier-général, est cerné entre
deles des. la division de Massena, qui est partie ce matin de Vi-
cands, vic. cence & file sur Villa-Nova, & la division d'Augereau,
ions que. qui est partie de Padoue & va sur Porte-Leguago.

Wurmser, échappé de Bassano, s'est rendu à Citadella,
our oubli. de-là à Vienne & à Montebello, rejoindre ses troupes,
nt, en li. & a essayé de forcer Véronne; mais Kilmaine, que j'y
lus l'opé. avois laissé, prévoyant son projet, l'a repoussé. J'ap-
s vont é. prends à cette heure qu'il longe l'Adige & tâche de ga-
o, parle. gner Mantoue. Il est possible que ce projet lui réussisse;
nora Me. alors, moyennant deux demi-brigades de plus que je don-
— Il n. nerai à Sahuguet, je suis maître de l'Italie, du Tyrol &
français. du Frioul. Signé, BUONAPARTE.

De Paris, le 3^e. jour complémentaire.

Un des prisonniers détenus au Temple est mort, ces
visions o. jours derniers, des blessures qu'il avoit reçues au camp
oreer l'a. de Grenelle. Un autre, nommé Vaultier, qui se trouve
onaparte. un des chefs de la bande, s'est évadé il y a deux jours
or, an 4. de sa prison. Les amis de la constitution de 93 espèrent
ue, le 29. & beaucoup d'amis de celle de 95 croient qu'il ne sera
de, com. pas le seul qui aura le bonheur d'échapper à la vigilance
mi retir. de ses gardiens.

On parle beaucoup d'une alliance offensive & défen-
puyé à. sive près d'être conclue entre la république & la Prusse.

Le directoire a envoyé plusieurs messages au conseil
lo: apt. des cinq-cents relatifs à l'organisation de la marine & au
Le 5^e. rétablissement de la discipline parmi les troupes de terre.
ettent la. Le directoire présente à cet égard le mal comme étant
se trou. parvenu au comble.

Depuis plusieurs jours les expéditions de nos corsaires

paroissent fort heureuses, & le gouvernement annonce
des captures importantes qu'ils ont faites. Ces succès vien-
nent d'être troublés par la perte d'une de nos frégates
l'Andromaque, qui a été forcée de faire côte devant cinq
bâtiments anglais. La conduite de ceux-ci a été très-per-
fide envers l'équipage français.

Le général de Rochambeau s'est distingué dans le cours
de la révolution par des principes & une conduite cons-
tamment patriotique. Il a contribué efficacement à la dé-
fense de nos colonies d'Amérique contre les anglais. Ses
services avoient déterminé le directoire à lui donner le
gouvernement de la partie de Saint-Domingue que nous
a cédée l'Espagne. Il s'est rendu dans l'isle où il avoit
ordre de se concerter avec les nouveaux commissaires. On
prétend que Santhonax est si exclusivement amis des noirs
qu'il a de la peine à s'entendre avec les blancs. Quoi qu'il
en soit, il s'est élevé entre le général Rochambeau &
les commissaires une mésintelligence telle, que ceux-ci
ont fait arrêter le général, l'ont désarmé & fait embar-
quer avec ses aides-de-camp, sur un vaisseau où il étoit
détenu comme prisonnier d'état. Il est arrivé à Bordeaux
d'où il a été conduit au château de Ha: ce qui rappelle
tout à fait le meilleur tems des lettres de cachet & de
l'autorité arbitraire des commissaires déportés dans nos
colonies.

Le général Rochambeau a écrit au directoire pour de-
mander la permission de venir à Paris expliquer & justifier
sa conduite; ce qui ne peut lui être refusé. Il est im-
portant que cette affaire soit soumise à la discussion
publique comme à l'examen du gouvernement.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen MURAIRE.

Suite de la séance du 2^e. jour complémentaire.

On reprend la discussion sur la résolution relative aux
vols de deniers publics.

Malleville, Porcher & Vernier parlent en faveur de la
résolution; ils trouvent qu'elle est bonne autant que pos-
sible, en ce qu'elle fixe des formalités qui doivent assurer
de la vérité des vols.

Coupil & Lacombe-Saint-Michel parlent dans le sens
contraire. Ils craignent que cette résolution n'invite les
fripons à se voter eux-mêmes.

Creté vote aussi contre la résolution; il est déterminé
par un motif nouveau. Il lui semble qu'elle est inconsti-
tutionnelle, en ce qu'elle attribue à la trésorerie & à la
comptabilité l'exercice du pouvoir judiciaire. Ces deux
autorités ont bien le droit de juger de la validité d'une
pièce comptable; mais elles n'ont pas celui de juger les
faits & les circonstances: ce pouvoir n'appartient qu'aux
tribunaux.

Le conseil rejette la résolution.

Sur le rapport de Rossée, le conseil approuve la réso-
lution du 24 fructidor, qui casse un arrêté du représen-
tant du peuple Boisset, relatif à la propriété des isles
du Rhône.

Sur le rapport d'une commission, le conseil approuve
la résolution du 18 fructidor, qui règle le mode de li-
quidation des dettes d'Avignon & du comtat Venaissin.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen PASTORAT.

Séance du troisième jour complémentaire.

Trois citoyens, détenus au fort Lamalgue par ordre de Fréron, demandent au conseil, par une pétition, qu'il veuille bien se faire faire un rapport sur les motifs de leur incarcération, afin qu'ils puissent mettre leur innocence au jour.

On propose le renvoi au directoire. — Dumolard représente que déjà ces détenus se sont adressés au gouvernement; mais on les a renvoyés au corps législatif, parce que Fréron, lorsqu'ils les fit incarcérer, au caractère de commissaire du directoire exécutif, réunissoit encore celui de représentant du peuple. Dumolard demande donc la création d'une commission spéciale. Ce sera d'ailleurs, dit-il, une occasion d'examiner, chemin faisant, la conduite de Fréron, qui vaut bien la peine de l'être.

La création de la commission est arrêtée.

Par une loi du 22 fructidor cent mille francs ont été mis à la disposition des greffiers de la haute-cour de justice pour les dépenses de ce tribunal. Mais le corps législatif n'avoit pas dit en quelles espèces cette somme seroit payée. Qu'a fait le ministre? il l'a envoyée en mandats. On se doute bien que ce ministre est Merlin.

Le président de la haute-cour écrit aujourd'hui au conseil pour réclamer contre ce mode de paiement qui rend la somme déterminée trop insuffisante pour les dépenses auxquelles elle est destinée.

La lettre est renvoyée à la commission des dépenses.

Le ministre de la justice a encore occupé quelques instans le conseil. La nomination d'un juge de paix ayant été dénoncée comme illégale, cette dénonciation avoit été renvoyée au directoire exécutif, & Merlin fit faire une information sur les lieux.

Dumolard a disputé à ce ministre le droit de faire informer contre une assemblée primaire: il a dit qu'il étoit tems, enfin, que la constitution triomphât de toutes les petites passions. Si on toléroit de semblables usurpations de pouvoirs, ne seroit-il pas à craindre qu'on ne se permit des informations contre les fonctionnaires élus par le peuple.

Dumolard demande le renvoi à une commission.

Leconte défend le ministre. Delleville demande la lecture de sa lettre. Duplantier lit son rapport, la lettre étant à Foix. On cite long-tems pour l'ordre du jour, qui, enfin est adopté.

Le conseil des anciens ayant rejeté la résolution qui admettoit en paiement des contributions les reconnoissances délivrées pour les objets fournis par voie de réquisition, par la raison qu'elle sembloit comprendre les exactions faites sous le régime de la tyrannie, Fermond a présenté aujourd'hui une nouvelle rédaction; cette résolution a été adoptée, & elle en limite les dispositions aux réquisitions faites depuis le 1^{er} brumaire de l'année dernière, pour le service de l'armée.

Savary avoit proposé par article additionnel au code

militaire, de laisser la faculté aux commissions qui gèrent militairement de modérer les peines prononcées par la loi; il a motivé cet article, & après lui Gossum quelques autres l'ont soutenu, en se fondant sur la gravité des peines prononcées par le code adopté: d'ailleurs, a dit Boissy, les commissions militaires ne peuvent, comme les jurés des autres tribunaux, faire grâce lors des circonstances du délit l'avoquent en faveur du prévenu.

Un grand nombre de membres ont fortement combattu la proposition.

Les commissions militaires, a dit Hermann, décernent toujours la peine portée par la loi; c'est alors la loi qui prononce; mais si vous leur laissez le droit de modérer, craignant toujours d'être accusés de ne pas le voir modérée assez, ils la réduiront à rien. Ils porteront en effet l'odieuse de toute la rigueur qu'ils n'en ôteront pas, parce qu'ils la pourroient toute ôter.

On a fait valoir ensuite le danger de mettre des citoyens au-dessus de la loi, & l'énorme puissance dont on investiroit un général. Un général maître de prononcer six mois de détention au lieu de vingt années de prison sera maître de l'armée.

L'atteinte funeste portée à la discipline est une autre considération qu'on a invoquée. — Cet avis, soutenu par Richard, Aubry & d'autres, a prévalu. — La proposition de Savary a été rejetée par la question préalable.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 3^e jour complémentaire.

Sur la proposition de Girod (de l'Ain), le conseil a rejeté une résolution qui porte que les aînés du collège des Quatre-Nations ne font point partie des bâtimens destinés à l'école centrale.

Les motifs donnés par le rapporteur sont que la résolution a fait une chose au moins inutile, en disant que les locataires jouiront paisiblement des baux dont ils sont en possession; plusieurs causes peuvent obliger à les déplacer. Si l'on veut, par exemple, augmenter la bibliothèque, élargir le quai, il faudra bien qu'ils abandonnent ces bâtimens.

Sur le rapport d'une commission; le conseil approuve une résolution relative aux élections du canton d'Azy.

Sur le rapport de Lafond-Ladebat, il approuve une autre résolution du 25 fructidor, qui casse un arrêté des représentans Laignelot & Lequinio, & celui rendu par suite par le conseil exécutif provisoire, relativement à la prise du navire *l'Esclair*.

Sur le rapport de Marbat, au nom d'une commission, le conseil approuve une résolution du 14 fructidor, relative aux honneurs à rendre aux militaires blessés.

Bourse du 3^e jour complémentaire.

Mandat, 5 liv., 4 l. 19 s., 18, 19 s., 5 l. 1 s. 2, 4 liv. 19 s., 18, 17 $\frac{1}{2}$.